

# LE CARNET | ANNONCES LÉGALES



**le dauphiné**

**Partenaire**  
des acheteurs publics  
pour la collecte et la publication  
des avis presse & web

Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation  
[www.marchespublics.ledauphine-legales.com](http://www.marchespublics.ledauphine-legales.com)

Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

**ISERE**

**Nelly Parra**  
>> 04 76 88 73 86

**Martine Santos Cottin**  
>> 04 76 88 73 24

[LDLlegales38@ledauphine.com](mailto:LDLlegales38@ledauphine.com)

Dans le cadre de la transparence de l'avis économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 22 décembre 2016, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire SOIT 1.95 € HT/m colonne

**Catherine Vidal**  
*Directrice Annonces Légales*  
Portable : 06 22 57 23 53  
[catherine.vidal@ledauphine.com](mailto:catherine.vidal@ledauphine.com)

**Lydie WARAUX**  
Portable : 06 22 57 23 72  
[lydie.warau@ledauphine.com](mailto:lydie.warau@ledauphine.com)



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE SAVOIE**

**Rectificatif**  
**Avis d'appel public à la concurrence**

**Identification de la collectivité qui passe le marché :**  
Communauté de Communes Cœur de Savoie  
Place Albert Serraz BP 40020 - 73802 MONTMELIAN  
Tél. 04.79.84.36.27 - [commandepublique@cc.coeurdesavoie.fr](mailto:commandepublique@cc.coeurdesavoie.fr)  
Coordonnateur du groupement de commandes passé avec la SIBRECSA

**Mode de passation :** marché à procédure adaptée, selon l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Objet du marché :** Travaux de mise en place des systèmes de contrôle d'accès dans les déchèteries

**Lieux d'exécution :** déchèteries de Chamoux-sur-Gelon, St Pierre d'Albigny, Pontcharra, Francin, Le Cheylas, Crêts en Belledonne et Villard Sallet

**Décomposition en lots :**  
Lot 1 : Génie civil  
Lot 2 : Contrôle d'accès

**Date prévisionnelle de début de travaux :** mai 2019  
**Durée des travaux :** 12 mois maximum  
**Modalités de retrait du dossier de consultation :**  
Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.fr>

**Nouvelles dates de visite des lieux (obligatoire pour le lot 1) :** 1<sup>er</sup> et 2 avril 2019 (voir modalités dans le règlement de consultation)

**Report de la date limite de remise des offres :** Vendredi 26 avril 2019 à 12h00 (voir modalités de remise des offres dans le règlement de consultation)

**Format des offres :** réponse sous format dématérialisé obligatoire, sur la plateforme <http://www.marches-securises.fr>

**Jugement des offres :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-après avec leur pondération :  
- Lot 1 : prix des prestations 60 % / valeur technique 40 %  
- Lot 2 : prix des prestations 40 % / valeur technique 60 %

**Envoi à la publication :** 27/03/2019.

143649800

---

**Divers**



**MAIRIE DE GRESSE-EN-VERCORS**

**Publication des marchés conclus en 2018**

Conformément à l'arrêté du 21 juillet 2011, la Mairie de GRESSE-EN-VERCORS, pouvoir adjudicateur, publie la liste de ses marchés ou accords-cadres de fournitures, prestations de service ou travaux, conclus du 01/01/2018 au 31/12/2018.  
Pour consulter la liste détaillée des marchés passés par la mairie de GRESSE-EN-VERCORS en 2018, veuillez vous rendre sur le site : [www.gresse-en-vercors.fr](http://www.gresse-en-vercors.fr), onglet marchés publics.  
Le représentant du pouvoir adjudicateur, Mr Alain ROUGALE, Maire.

143643900

**AVIS**

**Avis administratifs**



**COMMUNE DE SAINT-CHEF**

Le conseil municipal de la commune de Saint-Chef, par délibération en date du 17 janvier 2019, ainsi que le conseil communautaire de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, par délibération en date du 29 janvier 2019, ont approuvé un dossier de déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Chef. L'objet est l'extension de la ZA du Rondeau.  
Le dossier est tenu à la disposition du Public :  
- à la Mairie de Saint-Chef aux jours et heures d'ouverture,  
- à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, site de Saint-Chef, aux jours et heures d'ouverture,  
- à la Préfecture de l'Isère,  
- à la Sous-Préfecture de LA TOUR DU PIN, Bureau des Affaires Communales.  
Un exemplaire des deux délibérations est affiché en Mairie et à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné (site de Saint-Chef).

143391200

**Enquêtes publiques**



**PRÉFECTURE DE L'ISÈRE**

**Direction des relations avec les collectivités**

**Bureau du droit des sols et de l'animation juridique**

**Avis d'enquête publique**

**Enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire demande par la société URBA 81 pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Diémoz**

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Diémoz du lundi 15 avril 2019 (ouverture de l'enquête à 15h00) au mardi 21 mai 2019 (clôture de l'enquête à 18h00) inclus, pendant 37 jours consécutifs à une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire relative au projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Diémoz.

Cette opération assurée par la société URBA 81 a pour principal objectif d'implanter une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Diémoz.

À l'issue de l'enquête publique, le pétitionnaire adapte son projet. Le Préfet de l'Isère peut alors accepter le permis avec ou sans prescriptions, le refuser, ou s'octroyer un sursis pour obtenir des compléments. Est désigné en qualité de commissaire enquêteur de cette enquête, Madame Liliane PESQUET-URVOAS, cadre du ministère de l'écologie retraitée.

Les pièces du dossier d'enquête accompagnées de l'étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis tacite de l'autorité administrative, son résumé non technique, l'information concernant l'absence d'avis de l'Autorité Environnementale, ainsi que le registre, seront déposés en mairie de Diémoz pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Isère ( [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) - onglet publications - rubrique enquêtes et consultations publiques) à compter de la date d'ouverture d'enquête.

Le public pourra éventuellement consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Diémoz, siège de l'enquête, à l'adresse suivante : Mairie de Diémoz - A l'attention du commissaire

enquêteur - Place Henri Bousson - 38790 DIEMOZ ou bien par courriel à l'adresse électronique suivante : [pref-enquete-diemoz@isere.gouv.fr](mailto:pref-enquete-diemoz@isere.gouv.fr). Les observations et propositions du public envoyées par courriel seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-Enquetespubliques>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Diémoz les jours suivants :  
- le lundi 15 avril 2019 de 15h00 à 18h00  
- le vendredi 10 mai 2019 de 15h00 à 18h00  
- le mardi 21 mai 2019 de 15h00 à 18h00

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture de la mairie de Diémoz au public sont :  
Les lundis, mardi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00  
Le jeudi de 8h00 à 12h00

L'autorité responsable du projet, après de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Jérôme FONTES / Directeur du développement / 04.67.64.46.44 / [fontes.jerome@urbasolar.com](mailto:fontes.jerome@urbasolar.com)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête (Préfecture de l'Isère, Direction des Relations avec les Collectivités - Bureau du Droit des Sols et de l'Animation Juridique, 12, place de Verdun CS71046 - 38021 GRENOBLE CEDEX 1) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Conformément au code de l'environnement, le dossier comprend une étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis tacite de l'autorité administrative, son résumé non technique ainsi que l'information concernant l'absence d'avis de l'Autorité Environnementale.

L'information concernant l'absence d'avis de l'Autorité Environnementale est consultable sur le site internet des services de l'État en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)) et l'avis tacite sur le site de la DREAL Auvergne - Rhône-Alpes ([www.auvergne-rhone-alpes.developpementdurable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpementdurable.gouv.fr)). Le dossier dans son intégralité pourra également être consulté sur un poste informatique accessible gratuitement en mairie de Diémoz.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées au Préfet de l'Isère, dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public, en mairie de Diémoz, au siège de la société URBA 81 (75, allée Wilhelm Roentgen - 34961 MONTPELLIER CEDEX 2), ainsi qu'en préfecture (DRG / bureau du droit des sols et de l'animation juridique), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Dans les mêmes conditions de durée, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront également publiés sur le site internet de la préfecture ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)).

142437300



**COMMUNE DE VALJOUFFREY**

**Avis d'enquête publique**

**Avis d'ouverture d'enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire**

**Création d'une voie communale au hameau de la Chalp par la commune de Valjouffrey**

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Valjouffrey du mardi 9 avril 2019 au vendredi 26 avril 2019 inclus, pendant 18 jours consécutifs

- à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet de création d'une voie communale au hameau de la Chalp sur la commune de Valjouffrey
- à une enquête parcellaire sur la commune de Valjouffrey en vue de délimiter exactement les immeubles à acquérir.

M. Robert PASQUIER, inspecteur des impôts retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Toutes observations pourront être adressées au commissaire enquêteur par écrit en mairie de Valjouffrey, siège de l'enquête.

Les pièces des dossiers d'enquêtes ainsi que les registres seront déposés en mairie de Valjouffrey, pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, et consigner éventuellement ses observations sur les registres ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Valjouffrey, siège de l'enquête à l'adresse suivante : mairie de Valjouffrey, La Chalp - 38740 Valjouffrey

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Valjouffrey pour recevoir ses observations :**

- le mardi 9 avril 2019 de 9 h à 12 h
- le jeudi 18 avril 2019 de 9 h à 12 h
- le vendredi 26 avril 2019 de 9 h à 16 h 30

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture de la mairie au public sont : du lundi au jeudi de 9 h à 12 h, le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra ses rapports ainsi que ses conclusions motivées au préfet de l'Isère, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public en mairie de Valjouffrey, ainsi qu'en préfecture (DRG / bureau du droit des sols et de l'animation juridique), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de ces enquêtes, le Préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet de création d'une voie communale au hameau de la Chalp, la décision déclarant cessibles les parcelles nécessaires au projet sus-visé.

**PUBLICITE**

Conformément à l'article R 131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite par l'expropriant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, aux propriétaires figurant sur la liste établie conformément à l'article R. 131-3, lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire, qui en fait afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural.

Conformément à l'article R. 131-7 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1<sup>er</sup> de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité ou de des propriétaires actuels.

La publication du présent arrêté est faite, notamment en vue de l'application de l'article L. 311-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduit : "En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usagers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation".

Conformément aux dispositions des articles L311-2 et L.311-3 du code précité dans le mois qui suit cette notification, le propriétaire et l'usager sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires et ceux qui ont des droits d'empyétéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. Les autres intéressés seront mis en demeure, par publicité collective, de faire valoir leurs droits et tenus, dans le même délai d'un mois, de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.

143053400

**COMMUNE DE TULLINS**

**Révision du plan local d'urbanisme**

**Avis d'enquête publique (appel)**

Le Maire de Tullins rappelle qu'une enquête publique sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de la commune se déroule actuellement en mairie depuis le lundi 25 mars 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019 (clôture de l'enquête à 16h30) inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Monsieur Guy POTELLE, Conservateur des hypothèques retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobile, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Tullins pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie, soit les :  
- lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00  
- mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
- mercredi de 8h30 à 12h00  
- jeudi de 8h30 à 12h30  
- vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Le public peut prendre connaissance du dossier d'enquête publique "papier" mis à sa disposition en mairie et qui sera également disponible sur le site internet de la commune : [www.ville-tullins.fr](http://www.ville-tullins.fr)

Pendant la durée de l'enquête, il est mis gratuitement à la disposition du public en mairie un poste informatique où le dossier d'enquête peut également être consulté.

Les observations et propositions du public peuvent être :  
- consignées sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en mairie  
- adressées par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur - Enquête publique révision PLU - Mairie Clos des Chartreux - CS 20058 - 38347

TULLINS cedex  
- déposées par courrier électronique à l'adresse : [revisionplu@ville-tullins.fr](mailto:revisionplu@ville-tullins.fr).

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront mises en ligne sur le site internet de la ville.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie pour recevoir ses observations écrites ou orales les :  
- mardi 2 avril 2019 de 14 heures à 16 heures 30  
- lundi 15 avril 2019 de 9 heures à 11 heures 30  
- vendredi 26 avril 2019 de 14 heures à 16 heures 30

Monsieur Jean-Pierre RENEVIER, troisième adjoint chargé de l'urbanisme, est responsable du projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de l'enquête publique pour transmettre au Maire le dossier accompagné de son rapport, son avis et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site internet de la ville ([www.ville-tullins.fr](http://www.ville-tullins.fr)).

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie pendant un an à compter de la date de la remise du rapport d'enquête.

Au terme de l'enquête publique le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tullins pourra être approuvé par le conseil municipal, autorité compétente dans ce domaine.

143355500



**COMMUNE DES DEUX ALPES**

**Avis d'enquête publique d'une étude d'impact des télésièges du Thuit et des Crêtes**

Par arrêté n° 2019-049 du 28 mars 2019 Le Maire des Deux Alpes a ordonné l'ouverture de l'enquête publique de l'étude d'impact des télésièges du Thuit et des Crêtes.

Objet, date et durée de l'enquête publique.  
Il sera procédé à une enquête publique sur l'étude d'impact des télésièges du Thuit et des Crêtes pour une durée d'au moins 30 jours à compter du 15 avril 2019 à 9h jusqu'au 15 mai 2019 à 17h.

Nom et qualité du commissaire enquêteur : Monsieur Yves De Bon domicilié à 38750 ALPE D'HUEZ, Retraité de la Fonction Publique, Ingénieur des TPE, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Grenoble.

Lieux, jours et heures où le public pourra prendre connaissance du dossier.  
Le public pourra adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à la mairie de Les Deux Alpes aux heures d'ouverture habituelles et le contacter pour des renseignements à l'adresse mail suivante : [enquetepublique@mairie2alpes.fr](mailto:enquetepublique@mairie2alpes.fr)

Permanence du commissaire enquêteur : Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Les Deux Alpes : 48 avenue de la Muzelle 38860 Les Deux Alpes.  
Le 15 avril 2019 de 14h à 17h  
Le 29 avril 2019 de 9h à 12h  
Le 6 mai 2019 de 9h à 12h  
Le 15 mai 2019 de 14h à 17h

Composition du rapport du commissaire enquêteur  
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur : seront tenus à la disposition du public en mairie des Deux Alpes, et à la préfecture de l'Isère aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

seront publiés pendant un an sur le site internet de la mairie de Les Deux Alpes.

Composition du dossier d'enquête publique comportant notamment les informations environnementales  
Le dossier comprend :  
- La note introductive ;  
- L'étude d'impact ;  
- La mention des textes régissant l'enquête ;  
- Les pièces administratives (délibérations, désignation du Tribunal Administratif, mesures de publicités, arrêté d'enquête publique) ;  
- La consultation des observations et propositions transmises par voie électronique  
Le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ;  
Identité de la personne responsable du plan  
La personne responsable du projet est la société Deux Alpes Loisir représentée par son directeur et dont le siège administratif est situé à la résidence le MEIJOTEL - 38860 LES DEUX ALPES.

La personne responsable de l'enquête publique est la commune de Les Deux Alpes représentée par le Maire des Deux Alpes, Stéphane Sauvebois dont le siège administratif est situé à 48 avenue de la Muzelle - 38860 Les Deux Alpes.

Publicité de l'arrêté de mise à l'enquête publique  
Un avis d'enquête portant l'ensemble des indications ci-dessus à la connaissance du public sera publié en caractère apparent 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et sera rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département de l'Isère :  
1) Le Dauphiné Libéré  
2) Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné

Cet avis d'enquête sera également affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, à l'extérieur des mairies, chef-lieu et annexes. Cet avis sera par ailleurs publié sur le site Internet de la commune.

Communication du dossier  
Dès l'ouverture de l'enquête, toute personne pourra obtenir communication du dossier d'enquête publique, à ses frais et sur demande adressée au maire.

Le dossier est également consultable directement sur les sites internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.mairie2alpes.fr>

143656200

**VIES DES SOCIÉTÉS**

**Constitutions de sociétés**



**Marlene Gillez**  
**Avocat**  
**93, rue de la Libération**  
**38300 Bourgoin-Jallieu**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP en date du 26.03.2019, il a été constitué une SAS au capital de 5.000 euros dénommée **TANDEM IMMO**.  
Siège social : 18 rue Ella Fitzgerald - Les Hauts de Charlemagne - 38200 VIENNE

Objet social : La Société a pour objet :  
L'acquisition, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail de tous immeubles, biens immobiliers et des droits immobiliers dont la Société sera propriétaire.

la mise en place des moyens financiers nécessaires à ces opérations, en ce compris la conclusion de tout emprunt, avec ou sans garantie en ce inclus toute sûreté immobilière, ayant pour but de permettre la réalisation de l'objet social.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS VIENNE  
Président : Association TANDEM, située 5 Rue Charcot - Le Duplessis - 38300 BOURGOIN-JALLIEU, immatriculée au Répertoire national des associations et au Répertoire Sirene sous le n°497 860 890, représentée par Madame Marie Clara RODRIGUES, Président

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.  
Cessions d'actions : Les cessions ou transmissions d'actions autres que celles consenties par l'associé unique, entre associés, ou par décès, ne peuvent être effectuées qu'après agrément préalable donné par la collectivité des associés représentant la majorité des voix pronées ou représentées

Immatriculation : RCS VIENNE  
Pour Avis, le Président.

143364300

Suivant acte SSP en date du 21 mars 2019 à Eyzin Pinet, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes : **Dénomination :**

**CTM RHONE-ALPES**

**Forme :** Société par Actions Simplifiée  
**Capital :** 5 000 euros  
**Siège :** 1211, route de Meysiez - 38780 Eyzin Pinet  
**Objet :** La chaudronnerie, métallerie, tuyauterie, serrurerie et maintenance industrielle  
**Président :** M. Franck CUKROWSKI, 1211 route de Meysiez 38780 EYZIN PINET  
**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.  
**Cession d'actions :** Libre pour l'Associé Anique et entre Associés - soumise à agrément pour les tiers  
**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
**Immatriculation :** R.C.S de Vienne

143429800

**Modifications statutaires**

**RECTIFICATIF**

A l'annonce n° 138227700 parue dans Le Dauphiné Libéré " Isère " du 01/03/2019 **Il y avait lieu de lire :** Siège social : 234, route de Saint Didier A la place de : Siège social : 324, route de Saint Didier

143519400

**VENTES AUX ENCHÈRES**

**Ventes judiciaires**

**SELARL LIGAS-RAYMOND et PETIT**  
**Avocats Associés inscrits au Barreau de Grenoble**  
**23, Ave Doyen Louis Weil -38000- GRENOBLE**  
**Tél 04.38.12.07.70. - Fax 04.38.70.00.62.**

**UNE MAISON D'HABITATION de 96,05 m²**  
**Commune de CRETS EN BELLEDONNE**  
(anciennement SAINT PIERRE D'ALLEVARD) (Isère) lieu-dit Saille le Bas

**ADJUDICATION fixée au mardi 30 avril 2019 à 14 heures,**  
à l'audience de Madame le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Grenoble, au Palais de Justice de ladite ville, Place Firmin-Gautier.

**MISE A PRIX : 100 000 €**  
**Consignation pour enchérir : 10 000 €**

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA DES ALPES ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

**Pour tous renseignements, s'adresser à la SELARL LIGAS-RAYMOND, PETIT, Avocats susnommés et pour prendre communication du cahier des conditions de la vente au greffe du Tribunal de Grande Instance de Grenoble où il est déposé, tous les jours de 14 h à 16 h, sauf le mardi ou au Cabinet de la SELARL LIGAS-RAYMOND, PETIT, 23 Avenue Doyen Louis Weil à Grenoble de 10 h à 12 h sauf le mercredi**

**Visite sur place** le Mardi 16 avril 2019 de 11h à 12h par le ministère de la SCP BENYAHIA Huissiers de Justice à GRENOBLE.

141795100



**SELARL EYDOUX-MODELSKI**  
**AVOCATS A LA COUR**

**10, avenue Alsace-Lorraine - 38011 Grenoble Cedex 01**  
**Tél. 04 76 46 27 43**

**Vente aux enchères publiques**

**APPARTEMENT DE 76,72 M² DE TYPE 4u au 7<sup>e</sup> étage avec cave**  
**Echiroles 38130 - Résidence du Surieux**  
**Bâtiment 1 - 8, place Beaumarchais**  
**Adjudication fixée le mardi 30 avril 2019 à 14 heures**  
A l'audience du Juge de l'Exécution Immobilière du Tribunal de Grande Instance de Grenoble au Palais de Justice, Place Firmin-Gautier

**Mise à prix :** 4 300 €  
Consignation pour enchérir : 4 300 €  
Soit 10 % du montant de la mise à prix par chèque de banque établi à l'ordre de la CARPA DES ALPES, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

**Pour tous renseignements s'adresser à :**  
La SELARL EYDOUX-MODELSKI - BASTILLE-AVOCATS, Avocats susnommés - Tél. 04 76 46 27 43 - [www.bastille-avocats.fr](http://www.bastille-avocats.fr)  
Et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Grenoble, où il est déposé, tous les jours, de 14 h à 16 h, sauf le mardi.

142165200



**Une plateforme complète de dématérialisation**

Un guichet unique pour publier sur les supports de votre choix en mode XML :  
le Dauphiné Libéré, BOAMP, JOUE  
200 titres à votre disposition dans notre base de données

**ACHETEURS PUBLICS**  
**Votre profil acheteur**

- Saisissez vos avis sur la plateforme [www.marchespublics.ledauphine-legales.com](http://www.marchespublics.ledauphine-legales.com)
- Mettez à disposition des entreprises vos documents de consultation des entreprises
- Suivez vos marchés :
  - Consultation des entreprises
  - Nombre de téléchargements de DCE
  - Nombre de plis électroniques
  - Correspondances
- Dématérialisez vos offres

**Contacts : Catherine Vidal - 06 22 57 23 53**  
[catherine.vidal@ledauphine.com](mailto:catherine.vidal@ledauphine.com)  
**Josée Raimond - 04 79 33 86 72**  
[ldllegales73@ledauphine.com](mailto:ldllegales73@ledauphine.com)